



**Partenariat entre Earl « La grange d'Assé »
et
Amap' en BIOce
pour l'année 2024/2025**

Nom du producteur :

Earl « La grange d'Assé » représentée par Mr Richard Klein

Adresse du producteur : 61 110 CONDEAU

Référente de l'Amap'en BIOce : Patricia Iozzia

Livraison : Le HANGAR rue de la Tuilerie SERESVILLE 28300 Mainvilliers

le jeudi de 17h00 à 18h00.

Les produits

Caisse de 5kg de pommes bio , 1^{er} choix ou pommes variées 2^{ème} choix (déclassées)

Variétés définies par le producteur pour chaque livraison.

Compote et purée de pommes

PRODUITS ET TARIFS 2023/2024

Caisse de 5 kg : 1^{er} choix : 14€

Caisse de 5 kg : 2^{ème} choix 2 : 10€

Compote de pommes : le bocal de 880g : 4€50

Purée de pommes : le bocal de 680g : 4€

*A partir de janvier le kg de pommes sera majoré de 20c pour faire face au coût du maintien en chambre froide

Les tarifs sont modifiables au début de la saison , soit en septembre de chaque année.

Fréquence des livraisons :

Toutes les 4 semaines environ durant la saison (entre septembre et février/mars)

Engagement du producteur :

Mr Richard Klein , représentant de « La grande d'Assé », producteur certifié AB, s'engage à livrer les produits qui lui seront commandés aux dates et heures fixées par l'association, à répondre aux différentes questions des amapiens à construire une relation de confiance durable et à transmettre son certificat de conformité bio établi par l'organisme de contrôle à l'association à chaque renouvellement.

Engagement de l'Amap'en BIOce :

L'Amap'en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap'en BIOce.

L'Amap en BIOce organise la commande des produits par le site AMAP J au plus tard 15 jours avant la 1^{ère} livraison de la période de commande, et organise les la distribution des produits.

L'Amap en BIOce organise la collecte du paiement des produits que les adhérents font par chèque à l'ordre de : Earl « La grange d'Assé ».

L'Amap en BIOce tient le certificat bio disponible pour le produire à la demande des adhérents.

Signature du producteur :

Pour l'Amap en BIOce, signature de la référente :

Exemplaire signé des 2 parties, disponible auprès de la référente